

## **PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2025**

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Juin 2025 à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

### **Etaient présents :**

JG Masson, R Blondel, M Delattre, B Fruleux, J Mouchon, N Gernez, R Lemaire, G Pruvost, T Ingelaere, A Defevre

**Étaient Absents :** D Roussel, V Lagache , C Chrétien, G Jamez (procurations données)

### **Ordre du jour du conseil municipal du 26 JUIN 2025**

- Organisation des festivités
- Organisation des centres de loisirs d'été. Perspectives pour l'année 2025-2026
- Scolaire et périscolaire : Retour sur la commission école (impact changement structure des classes) - Point sur la mise en place du logiciel - Marché de restauration scolaire - Proposition de reconduction de la convention ACM Aubers Fromelles
- Convention partenariat fonctionnement d'un réseau intercommunal de lecture publique
- Délibération ouverture et virement crédits budgétaires (dont régularisations)
- Prolongations de contrats d'agents en mairie - création de poste
- Missions des adjoints
- Convention ANCT - Illies - Fromelles sur l'étude de "valorisation des espaces mémoriels et naturels"
- Proposition de balisage de 2 petits circuits de balade et constitution du groupe de travail
- Point avancement travaux voirie (rues de la Joirie et de l'église)
- Point info projet tiers Lieu, projet solarisation, vestiaire rugby, STL, rétrocession espaces verts lotissement Vilogia et aire de fitness.
- Points divers

## ✓ **Approbation du PV du CM du 15 mai 2025**

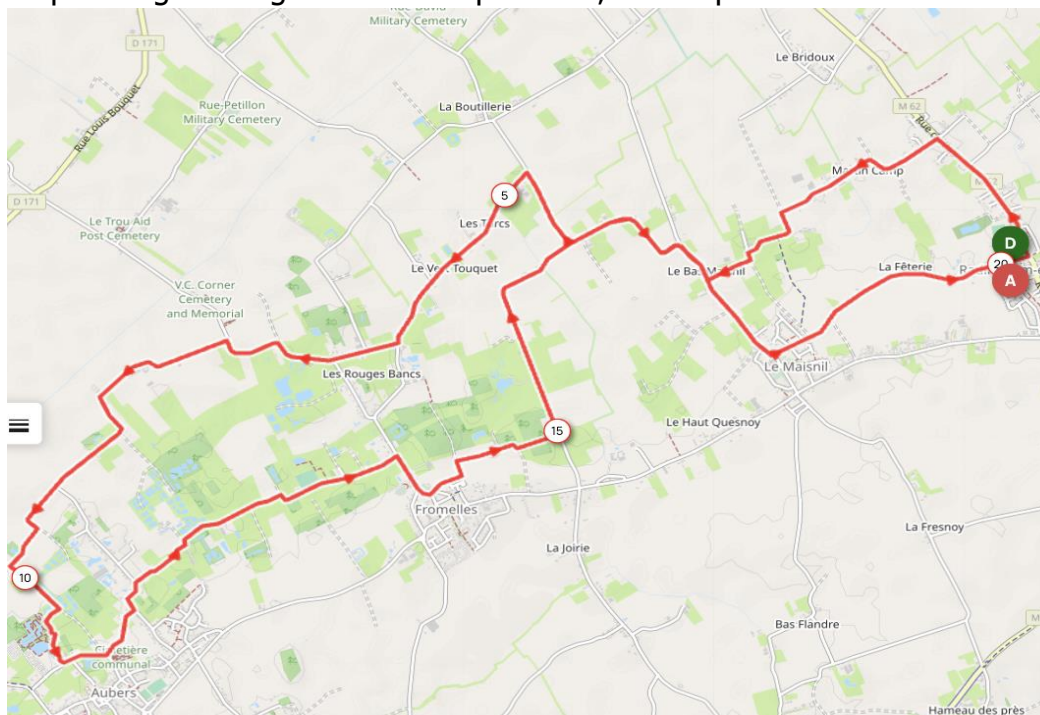
Après relecture, le Procès-Verbal du conseil du 15 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

### ✓ **Organisation des festivités**

- Foulée des Weppes :

Au 22 juin, nous avons plus de 600 inscrits (principalement 20km et 10km), soit 300 de plus que l'année dernière à la même date. Nous serons sauf surprise plus de 1000 dans les rues des Weppes le 6 Juillet, c'est une excellente nouvelle pour la visibilité de nos communes.

Le planning de l'organisation est présenté, il manque des bénévoles rue Delval



- 100 ans : 14 septembre festivités des 100 ans de rentrée des classes

Il y aura des expositions : des témoignages vidéos, photographe avec une représentation d'une classe d'école ancienne, mur du souvenir en carrelages. Un drone filmiera un chiffre 100 dans la cour. Un verre de l'amitié sous la forme « d'înatore » suivra.

Après en avoir délibéré une subvention d'un montant de 1200 € est attribuée à l'OCCE pour la prise en charge d'une partie des frais (à défaut une prise en charge directe des frais inhérents à la manifestation).

- Tournoi d'échecs de Fromelles.

La phase départementale scolaire (Fournes-en-w et Fromelles) aura lieu le 21 janvier 2026 à la Salle du Temps Libre. La cantine sera utilisée pour les parents et le goûter.

- L'Open international d'échecs aura lieu à Fromelles du 23 au 25 mai 2026
- L'Open « From Hell » par North is Coming aura lieu les 6 et 7 juin 2026.
- La Fête de la musique 2026 aura lieu le dimanche 21 juin sous la forme d'une guinguette avec le groupe Kernelyd. Ils seront là aussi le 11 octobre 2025 dans le cadre de la nuit des bibliothèques (à la Salle du Temps Libre). Un autre groupe sera peut-être présent.

✓ ***Organisation des centres de loisirs d'été. Perspectives pour l'année 2025-2026***

- Eté 2025.

Adhésion au dispositif « Le Nord Fait ses jeux » avec un intervenant Handball offert par le département pour le centre loisir

Tout est en place pour juillet et août, direction, animateurs, transport matériel et camping.

- Perspectives pour l'année 2025-2026 :

Il est décidé de reconduire la convention ACM avec Aubers de manière expresse avec en avenant :

**« ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE d'AUBERS**

*La Commune d'Aubers s'engage à contribuer financièrement à ce service à raison de :*  
- **6 € par demi-journée de présence / enfant**

*Ce pour tout enfant dont l'un des parents est domicilié sur la commune d'Aubers (et dont l'autre parent n'est pas domicilié à Fromelles).*

**ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

*La Convention a une durée de 1 an et prend effet au 01/09/2025.*

*Elle pourra être renouvelée deux fois de manière expresse et révisée d'un commun accord entre les parties par avenant ».*

Le centre de loisirs intercommunal géré par Rigolo comme la vie n'aura pas lieu sur les vacances de Noël 2025. Pas de souhait des communes de le maintenir du fait du coût important par enfant qui incombe aux communes.

Il est décidé de maintenir ce service à la population, sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants (une quinzaine à minima).

L'Accueil serait possible les 22, 23 et 24 décembre 8h-18h30 sauf le 24 (de 8h à 17h). Cet accueil serait intégré à la convention Fromelles-Aubers 6€ par 1/2 journée, soit 30€ par enfant pour les 3 jours.

Reprise du tarif période (pour les 6 demi-journées), pas d'inscription à la 1/2 journée, obligation de régler pour les 3 jours.

Tarifs pour l'accueil au Centre de loisirs	<b>AU FORFAIT PERIODE (Noël)</b>	
<i>Tarif valable pour : habitant de Fromelles et d'Aubers, scolarisé à Fromelles, petit-enfant de Fromellois</i>		
CAF > 1 100		55 €
CAF de 901 à 1 100		46 €
CAF de 701 à 900		40 €
CAF de 0 à 700		17 €
Supplément pour les extérieurs (sous réserve de place disponible)		+ 36 € /période

- Convention avec la CAF sur la CTG.

La convention CTG de 3 ans s'arrête fin 2025. Une rencontre est prévue avec la CAF pour renouveler la convention.

- ✓ **Scolaire et périscolaire :**  
**Retour sur la commission école (impact changement structure)**  
**Point sur la mise en place du logiciel - Marché de restauration scolaire**

- Retour sur la commission école : impact sur le changement structure des classes.

Les règles :

- Pas de classe à plus de 24 avec des GS, CP ou CE1.

- Pas moins de 6 d'une classe d'âge ».

Cette année, nous n'avons pas pu y déroger, 2 classes en cours triples sont créées :

GS - CP - CE1 avec 23 élèves par classe ; 1 classe CE2 - CM1 et 1 classe CM1 - CM2, avec 25 élèves maximum.

Mais la classe de TPS - PS- MS sera sur un effectif de 27 en début d'année, puis pouvant aller jusque 36 avec l'arrivée des TPS.

La commission école propose de maintenir le « renfort ATSEM (Anne Gaëlle) ». Elle sera affectée aussi à cette classe, en plus de l'ATSEM, ce qui facilitera des décloisonnements.

- Point sur la mise en place du logiciel : 3D Ouest

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des démarches liées aux services périscolaires, la commune de Fromelles met en place à compter de la rentrée de septembre 2025 un portail en ligne dédié aux familles pour toutes les démarches périscolaires.

À partir du 28 juillet 2025, les familles pourront accéder au portail en ligne à l'adresse suivante : <https://parents.logiciel-enfance.fr/fromelles>

Ce portail centralisera l'ensemble des services liés à l'accueil périscolaire :

- ★ Réservations et annulations des prestations (cantine, Mercredi loisirs), dans le respect des délais précisés dans le règlement
- ★ Dépôt de documents (justificatifs médicaux, autorisations diverses, etc.)
- ★ Messagerie intégrée
- ★ Suivi du dossier de l'enfant et de l'historique des démarches

- Marché de restauration scolaire

Le marché de restauration scolaire est à renouveler. 2 offres ont été dévoilées à l'ouverture des plis. C'est API Restauration qui a été retenue, notamment sur les critères qualitatifs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission.

✓ ***Convention partenariat fonctionnement d'un réseau intercommunal de lecture publique***

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique. Dans le cadre d'un partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique, les communes d'Aubers, Bois Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes ont signé une convention le 13 juin 2023 fixant les modalités de fonctionnement de ce réseau de Médiathèques. Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de prise en charge des coûts liés au

fonctionnement de ce réseau, modalités inscrites dans la partie 1.2 de la ladite convention (chapitre « Fonctionnement minimal des médiathèques adhérentes du réseau »), il est nécessaire d'établir un avenant à cette convention. Les dépenses de fonctionnement, concernant les charges pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement du Portail, seront prises en charge par la commune de Radinghem-en-Weppes, désignée comme commune mandataire par les membres du réseau. Elle émettra un titre de recette suivant un décompte (dépenses/recettes) pour appeler la part des autres communes. Les appels de fonds seront établis annuellement par la commune de Radinghem-en-Weppes.

Les charges sont réparties de la façon suivante :

- chaque commune du Réseau prend en charge 1/5 du coût de la maintenance, de l'assistance et de l'hébergement du portail

-chaque commune du Réseau prend en charge 1/5 du coût du matériel mis à disposition des Médiathèques

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ ***Délibération ouverture et virement crédits budgétaires (dont régularisations)***

Une délibération modificative de crédits est votée afin de pouvoir passer les écritures d'ordres budgétaires et écritures réelles (provision pour risques impayés). Une provision pour risque d'impayés de 250 euros est adoptée. Deux opérations d'ordre sont également adoptées l'une d'un montant de 1344€ concernant des frais d'études à immobiliser, l'autre concernant le transfert en investissement des dépenses passées en fonctionnement à tort en 2024 (*Frais d'études Veritas pour le projet STL pour 936 € + 1176 € + 2063.36 € / 4706.17 € mobilier pic nic abbiette par UGAP*).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ ***Prolongations de contrats d'agents en mairie - création de poste***

Comme déjà évoqué et délibéré auparavant, Monsieur le maire rappelle que Louis Demande sera nommé stagiaire sur un emploi permanent au 1<sup>er</sup> juillet, Charlotte Nardi au 1<sup>ER</sup> août, Mélissa Carien au 1<sup>er</sup> novembre.

Remy Chruszezyk effectuera un cumul emploi retraite à compter du 1er juillet et ce pour une durée d'un an.

Les passages de grade pour Delphine Cappe et Catherine Hennart ont été validés.

Apolline Lalloyer sera intégrée en emploi non permanent à compter de la rentrée de septembre 2025 (accroissement d'activité).

Les contrats de Michaël François et d'Anne Gaëlle Lefrancq seront renouvelés pour les mêmes raisons.

Le Conseil Municipal valide toutes ces modifications.

Tous les postes et grades et type de mission seront éligibles au régime indemnitaire RIFSEEP, tant pour la partie mensuelle (IFSE) qu'annuelle (CIA).

Nous avons fait partir une demande auprès de la CST (Comité Social Territorial) du CDG59 qui se réunira en septembre prochain pour valider la demande. La Commune pourra délibérer une fois l'accord donné par le CST.

### ✓ **Missions des adjoints**

Le Conseil Municipal valide les ordres de missions suivantes pour les adjoints :

Roselyne Blondel pour le congrès des maires ruraux du Nord (indemnités kilométriques, Myriam Delattre est défrayée en tant que bénévole par l'association. Il n'est pas nécessaire de délibérer pour les agents en missions.

### ✓ **Convention ANCT - Illies - Fromelles sur l'étude de "valorisation des espaces mémoriels et naturels"**

Les communes de Fromelles et Illies souhaitent engager une réflexion sur un projet de territoire, en y associant les communes rurales voisines d'Aubers et Herlies. Le périmètre doit encore être confirmé mais les communes concernées pourraient être : Wicres, Fournes-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Le Maisnil, Bois Grenier et Radinghem.

L'objectif serait de créer des parcours de découverte permettant la mise en valeur des espaces naturels et des sites patrimoniaux de la première guerre mondiale dont certains sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale – Front Ouest) . Ce projet est en lien avec le musée de la bataille de Fromelles, structure portée par la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de valorisation des sites mémoriels de Fromelles et Illies s'étend au-delà des deux communes. Il s'agit d'un projet de territoire visant à mettre en valeur la richesse historique des communes rurales alentour. L'étude portée par l'entreprise "Maître du rêve" est financée totalement par l'ANCT.

Nos attentes :

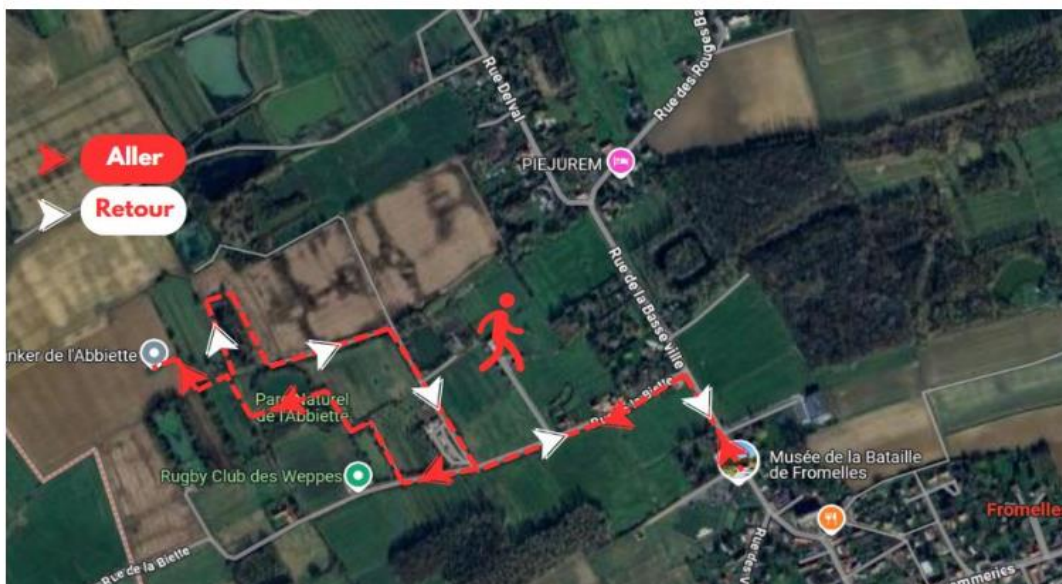
**-Boucles de balade** : Création de 2 boucles de balades valorisant le patrimoine et immergée dans la nature : Mieux valoriser ces parcours, Mise en place de fiches méthodologiques, comment déclarer une boucle ?

**-Visuels photographiques** : retrouver des visuels d'avant destruction ? Parcourir les lieux dans le temps (ex : église avant sa destruction, sa reconstruction)

**-Valorisation des sites de mémoire secondaires** : Fosse des Bois du Faisan (site non accessible au public, possibilité d'acquisition foncière ?) . Parc mémorial britannique (site en projet, le pendant du site mémorial australien



Boucle "Mares et bunker de l'Abbiette" (2,5 km) :



Un groupe de travail est constitué pour jalonner le parcours avec les photos d'antan et d'aujourd'hui.

✓ **Point avancement travaux voirie**

Rue de la Joirie : les travaux se terminent, il reste l'aménagement végétal et l'enrochement (à l'entrée de la rue de la Joirie). Les modifications de l'enrobé sont prévues le 2 juillet ainsi qu'une correction au niveau du numéro 11. Il restera le marquage.

Rue de l'église : remise au niveau « 0 » pour les festivités du village

✓ **Point info projet tiers Lieu, projet solarisation, vestiaire rugby, STL, rétrocession espaces verts lotissement Vilogia et aire de fitness.**

• **Projet tiers Lieu**

Suite à la réunion avec les différents acteurs le 24 mars, nous avons retravaillé le 3 juin les usages en fonction des besoins exprimés par chacun.

- > Comptoir, cuisine et stockage à usage exclusif du porteur de projet économique
- > Grande salle de minimum de 100 m<sup>2</sup> prioritairement utilisé par le porteur éco
- > Nécessité d'avoir une salle pour les associations avec murs de rangements, projection et kitchenette (minimum 50 m<sup>2</sup>)

Ces 2 salles doivent être connectées

- > Local technique et sanitaires communs

On sera à minima à 250 m<sup>2</sup> de surface au sol.

Il faut laisser l'architecte retenu faire le scénario du bâtiment (Même si un R+1 semble plus compliqué, il ne faut rien s'interdire)

Les Saprohytes rédigent notre expression de besoin en termes d'usage

Cloé rédigera le cahier des charges pour choisir l'AMO. Nécessité de choisir le porteur « Eco retenu » en septembre-octobre et de définir un périmètre parcellaire du projet.

- **Projet solarisation**

La MEL et La région ont donné leur accord pour démarrer les travaux avant accord de subvention. Une déclaration préalable est en cours. Le bon de commande est lancé. Si la DP est accordée, les travaux sont prévus entre le 10 et le 16 juillet. Il faudra utiliser la cour des maternelles pour stocker le matériel car la cour élémentaire est occupée les 11 et 19 juillet.

- **Vestiaire rugby**

La demande de Permis est en cours. Nous avons reçu un avis favorable pour l'accessibilité, l'assainissement. Par contre, la Commission Sécurité a émis un avis défavorable car la défense incendie est insuffisante. Il y a nécessité de poser une réserve flexible de 30 m<sup>3</sup> à proximité. Pièce à déposer rapidement au permis pour qu'il soit favorable (à défaut il sera refusé).

La demande de la MEL est bloquée car il manque la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire

- **STL**

Il n'y a pas d'avancement à date depuis la dernière réunion.

- ***Rétrocession espaces verts lotissement « vilogia » et aire de fitness.***

La reprise des parcelles avec les espaces verts a été faite le 13 juin. Les tontes démarrent.

La pose de l'aire de fitness aura lieu en septembre.

***Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h05.***